

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-570 DU 07 OCTOBRE 2014

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de Loi de Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2012-42 du 28 décembre 2012 portant loi de finances pour la gestion 2013 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2013 et la déclaration générale de conformité de l'année 2013, transmis au Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 004/CC/CS/S du 24 septembre 2014) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 octobre 2014,

DECRETE :

Le projet de loi portant règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2013, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2013, décrit les conditions dans lesquelles ce Budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

Il convient de préciser que si de nos jours, les Finances publiques béninoises sont régies par la Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le Budget Général de l'Etat gestion 2013 a été exécuté sous l'environnement de la Loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

A – SITUATION ECONOMIQUE

L'année 2007 a été pour le Bénin une année de transition. Le Gouvernement s'est évertué à regagner la confiance des opérateurs privés et à renforcer le cadre macroéconomique (accélération de la croissance, assainissement des finances publiques, etc.). Il a donc été question en 2008, de créer les conditions propices à l'essor économique. Ainsi, plusieurs réformes structurelles ont été identifiées et engagées. L'année suivante (2009) a été consacrée à l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Dans ce cadre, l'Etat a entrepris par le biais de son budget général, la mise en place d'un dispositif fiscal favorable à un environnement des affaires de classe internationale. C'est ainsi que les années 2010 et 2011 ont été consacrées à la mise en place d'une politique économique axée sur le renforcement des infrastructures de base.

A partir de 2012, le Gouvernement a fait l'option de passer des orientations annuelles du Budget Général de l'Etat aux orientations quinquennales afin de faciliter leur

évaluation. Le développement de l'entreprise et de l'initiative privée a alors été retenu comme orientation économique pour la période allant de 2012 à 2016. Les années 2012 et 2013 ont donc été marquées au Bénin, comme étant celles de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée.

Particulièrement au titre de l'année 2013, les points d'application de l'orientation quinquennale de la politique économique sont axés sur :

- le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ;
- la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;
- le développement local.

Avant d'aborder dans les détails la situation économique nationale ayant prévalu en 2013, il sera fait part de celles internationale et sous-régionale.

1. Environnement international

L'année 2013 a été marquée par un apaisement des tensions sur les marchés financiers. Cet apaisement est dû aux effets des politiques monétaires accommodantes menées par les banques centrales. Les économies avancées ont vu leur demande finale progresser de façon globale, surtout au deuxième semestre de l'année 2013.

Dans les pays émergents, il a été constaté un regain d'activité dont le principal moteur a été le rebond des exportations alors que leur demande intérieure de façon globale est restée modérée.

La croissance économique mondiale a, selon le Fonds Monétaire International (FMI), progressé de 3% contre 3,1% en 2012. Les économies avancées ont affiché 1,3% de croissance tandis que les marchés émergents et ceux en développement ont progressé de 4,7%. Pour ce qui est de l'évolution des prix, l'inflation est restée relativement stable. Cette stabilité s'explique par le fait que les écarts de production sont faibles et que la forte hausse du chômage est essentiellement structurelle dans les grandes économies en crise.

Aux Etats-Unis, la croissance a été portée aussi bien par l'assainissement du système financier, que par le retour de la confiance.

Toutefois, à partir du deuxième trimestre, un léger recul a été observé par rapport au premier trimestre. Ce recul est surtout dû aux coupes budgétaires automatiques entrées en vigueur la même année, faute d'accord politique sur une réduction du déficit américain. Il est à préciser que les ménages ont aussi consommé à un rythme moins élevé que prévu. L'économie américaine a donc poursuivi sa reprise à un rythme modéré jusqu'à la fin de l'année sous revue.

La croissance économique de la Chine s'est stabilisée à 7,7% grâce aux mesures de relance, notamment fiscales, adoptées par les autorités en juillet 2013 qui ont permis un sursaut très momentané de l'activité économique.

En Inde, mettant fin au mouvement régulier de décélération de l'activité économique observé depuis un an et demi, la croissance a cessé de se replier au troisième trimestre 2013 et s'est établie à 4,8%. L'accélération du Produit Intérieur Brut (PIB) y est quasi-généralisée, à l'exception des services à la personne. Les performances les plus notables sont observées au niveau des services financiers et des secteurs de l'eau, du gaz et de l'électricité.

2. Environnement sous-régional

Selon le FMI, l'Afrique subsaharienne semble avoir mieux résisté aux impacts d'un environnement externe moins porteur. La croissance du PIB est restée robuste et est ressortie à 5,1% en 2013 contre 4,8% en 2012. Ce sont les investissements relativement forts dans les infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles dans plusieurs pays de la sous-région qui ont permis de soutenir la croissance. Durant le premier semestre 2013, cette reprise a été faible au niveau des pays exportateurs de pétrole tels que le Nigeria, l'Angola et le Gabon.

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les Etats ont fait preuve de flexibilité en maintenant leur croissance économique à un rythme relativement soutenu, malgré l'impact d'une conjoncture internationale et régionale peu favorable. Le PIB en volume s'en est retrouvé en hausse de 6%. Cette performance est imputable à l'accroissement de la production agricole dans la plupart des Etats et au regain d'activité aussi bien dans le secteur manufacturier que dans les bâtiments et les travaux publics.

La croissance économique de l'année 2013 aurait pu être meilleure dans l'Union si certaines économies n'avaient pas connu une fin de campagne agricole difficile (Niger) et un ralentissement de leur production minière en raison de problèmes techniques (phosphate au Sénégal et uranium au Niger). La chute des cours mondiaux a également sensiblement entamé les investissements : c'est le cas au Mali et au Burkina pour ce qui est de l'exploitation de l'or. L'insécurité dans le Sahel, particulièrement au Mali et au Niger, a également constitué un frein non négligeable à l'essor économique au cours de cette année.

En ce qui concerne l'inflation, elle a affiché une tendance baissière durant l'année 2013. En glissement annuel, le taux d'inflation de l'Union est passé de 2,4% en décembre 2012 à une inflation nulle en décembre 2013 induite en grande partie, par le repli des prix des produits alimentaires et du transport.

3. Situation économique nationale

Après deux années consécutives de ralentissement de l'économie nationale, l'année 2011 a connu un regain d'activité qui s'est soldé par un taux de croissance de 3,5% contre 2,6% en 2010 et 2,7% en 2009. La reprise de l'activité observée en 2011 est liée à la bonne tenue des industries manufacturières, consécutivement à l'amélioration de

la production agricole, et à l'amélioration des activités dans le secteur des bâtiments et des travaux publics (BTP).

En 2012, avec la mise en œuvre des orientations quinquennales 2012-2016, la situation économique nationale s'est consolidée avec un taux de 5,4%. Cette reprise s'est poursuivie en 2013 grâce aux mesures prises dans le cadre de la relance de l'économie nationale et de l'accélération de la croissance.

Ainsi, il a été observé, suite à toutes ces dispositions, que sur le marché béninois, les prix moyens au producteur des produits de base ont connu au kilogramme, une petite évolution de 2012 à 2013 sauf en ce qui concerne le manioc et l'arachide qui sont passés respectivement de 218 à 200 francs CFA et de 541 à 431 francs CFA. Le maïs est passé de 153 à 163 francs CFA, le sorgho de 173 à 197 francs CFA, le mil de 285 à 369 francs CFA, le riz de 266 à 267 francs CFA, l'igname de 166 à 172 francs CFA et le niébé de 508 à 581 francs CFA.

L'analyse de l'indice global du chiffre d'affaires en 2013, montre un regain de l'activité économique puisqu'il est passé de 92,9% au premier trimestre à 95% au quatrième trimestre. Cette bonne performance a été portée par les secteurs Elevage, Energie, BTP, Commerce, Banques et Assurances.

Ainsi, le taux de croissance en 2013 a été de 5,1%. Ce taux a été réalisé dans un environnement non inflationniste contrairement à l'année 2012.

Quant au taux d'inflation, il s'est établi en 2013 à 2,8%, restant ainsi dans la marge des 3% conformément aux dispositions communautaires. Cette détente sur les prix est en relation avec l'amélioration de la production vivrière, la faible tension sur les produits importés, notamment les produits pétroliers, et la maîtrise du crédit intérieur.

Malgré la conjoncture internationale et sous-régionale peu favorable en 2013, le Bénin a pu atteindre 5,1% de taux de croissance. En 2012, ce taux était de 5,4%. Cette croissance est essentiellement portée par l'agriculture, le secteur secondaire et les services.

En ce qui concerne les finances publiques, pour l'année 2013, les objectifs budgétaires assignés à l'ensemble des régies financières ont pu être atteints. Le point cumulé de leurs réalisations de recettes laisse cependant apparaître une perte de performance de 0,7 point par rapport à 2012. Prise individuellement, seule la Direction Générale des Impôts et des Domaines n'a pas atteint le taux de référence des 100% de réalisation attendue au 31 décembre 2013.

B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999

Depuis la création du Trésor Public du Dahomey par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour

asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2013, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2013

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2013 ;
- l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2013 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

1 – Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2013

La Loi n° 2012-42 du 28 décembre 2012 portant Loi de Finances pour la gestion 2013 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.044.494 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances, gestion 2013, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie + tirage FMI) pour un montant de **60.325 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à

mobiliser, à concurrence de **188.109 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : **62.300 millions** de francs CFA ;
- Prêts Projets : **67.600 millions** de francs CFA ;
- Allègement de la dette : **26.209 millions** de francs CFA ;
- Aides budgétaires : **32.000 millions** de francs CFA.

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances, gestion 2013, hormis les prévisions de ressources intérieures exceptionnelles et de ressources extérieures, s'élèvent à **796.060 millions de francs CFA** contre 758.343 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2012. Il en ressort que ces prévisions totales des recettes de la gestion 2013 ont connu une augmentation de 37.717 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2012.

Les dépenses totales de la Loi de Finances, gestion 2013 sont prévues pour un montant de **1.044.494 millions de francs CFA** contre 1.016.549 millions de francs CFA pour la gestion 2012, soit une augmentation de 27.945 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances de la gestion 2012, la Loi de Finances de la gestion 2013 est caractérisée par :

- une augmentation des recettes de 4,97% ;
- une augmentation des dépenses de 2,75% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 248.434 millions de francs CFA contre 258.206 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2012.

2 – Exécution de la Loi de Finances, gestion 2013

L'exécution de la Loi de Finances, gestion 2013 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2013, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies financières ;
- Dépenses ordinaires hors arriérés ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Opérations à caractère temporaire (comptes de prêt et comptes d'avance) ;

- Ressources intérieures exceptionnelles ;
- Ressources extérieures.

2.1.- Ressources

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances, gestion 2013, a permis d'avoir un taux d'exécution de 88,16%. Elles ont atteint un niveau de **920.830 millions de francs CFA** sur une prévision de 1.044.494 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères :	704.361.144.237
- Budget annexe (FNRB) :	24.533.743.724
- Budget de la CAA :	3.937.533.462
- Budget du Fonds Routier :	3.415.870.814
- Comptes d'affectation spéciale :	20.004.277.090
- Opérations à caractère temporaire :	5.956.794.826
- Ressources intérieures exceptionnelles	46.703.812.650
- Ressources extérieures	111.916.946.168
Total :	920.830.122.971

2.2.- Charges

Les charges permanentes prévues pour 1.331.043 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **916.483 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 68,85%. Elles se décomposent comme ci-après :

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères :	823.901.058.482
(dont Variation nette des arriérés : 18.308.757.069)	
- Fonds National des Retraites du Bénin :	51.964.887.608
- Caisse Autonome d'Amortissement :	1.832.853.459
- Fonds Routier :	7.353.144.193
- Comptes d'affectation spéciale :	28.426.382.634
- Opérations à caractère temporaire :	3.005.000.000
Total :	916.483.326.376

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2013 a été exécuté en recettes à 920.830.122.971 francs CFA et, en dépenses, à 916.483.326.376 francs CFA, soit un solde excédentaire de **4.346.796.595 francs CFA**.

3 – Résultat de type patrimonial

Le résultat de type patrimonial de l'année 2013 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2013. Il présente un solde créditeur de **51.188.148.233 francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits 780.281.550.906 francs CFA
- Charges 729.093.402.673 francs CFA
- **Solde créditeur 51.188.148.233 francs CFA**

4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor

Le résultat du Budget de l'Etat, gestion 2013 à transporter au compte permanent des découverts du Trésor s'élève à **11.650 millions de francs CFA** et se décompose comme suit :

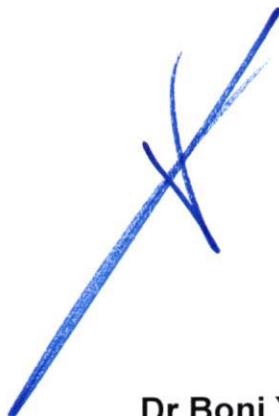
- Solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : 39.081 millions
 - Total ressources (dont ressources intérieures exceptionnelles 46.703.812.650 et ressources extérieures 111.916.946.168) 862.981.903.055
 - Total charges (dont variation nette des arriérés : 18.308.757.069) 823.901.058.482
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : - 27.431 millions
 - Total ressources : 24.533.743.724
 - Total charges : 51.964.887.608

Il convient de préciser que le découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2013.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2014,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Ampliations : PR 6 - AN 86 - CC 2- CS 2- HCJ 2- CES 2- HAAC 2 – MEFPD 4 - AUTRES MINISTERES 25 - SGG 2 - JORB 1.

